



AVBE

Association Villas Belle Epoque
de Saint Raphaël

Renouvellement d'adhésion :

Période Juillet 2022- Juin 2023

Nom :

Prénom :

Nom de la villa :

A compléter seulement en cas de changement intervenu :

E-mail :

Téléphone (mobile) :

Selon votre choix (rayer la ligne inutile) :

Cotisation annuelle ordinaire: 25 euros .

Cotisation de soutien : euros (préciser le montant)

Libeller votre chèque à l'ordre de l' AVBE.

Envoyer à : AVBE, 149 chemin du Bois Notre-Dame. 83700 Saint Raphaël.

Vous pouvez aussi faire un virement au compte suivant :

IBAN : FR76 1910 6000 1443 6536 2480 909

BIC : AGRIFRPP891

Souhaitez-vous un reçu ? oui non

NB : la cotisation couvre la période de douze mois allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023. Pour toute adhésion intervenue après le 1er avril 2022, la cotisation payée couvre la période qui va jusqu'au 30 juin 2023.